

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi premier avril deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 0

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents :

Axel CABLÉ pouvoir à Agnès ORÈVE

Jessica MOTTIN ; Tanguy ANTRESSANGLE

Objet : Compte administratif 2022-budget communal

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal a été placé sous la présidence de Madame Agnès OREVE, 1^{re} Adjointe au maire et a délibéré sur le compte administratif 2022 du budget communal dressé par Monsieur Alain MESBAH-SAVEL, Maire de Saint-Victor.

1) Lui donne acte par 10 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), Monsieur le Maire ne participant pas au vote, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses

Prévu : 2 150 930,91 €

Réalisé : 1 197 311,66 €

Reste à réaliser 723 224,03 €

Recettes

Prévu : 2 150 930,91 €

Réalisé : 1 207 694,01 €

Reste à réaliser 645 820,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 1 094 416,90 €

Réalisé : 705 281,76 €

Recettes

Prévu : 1 094 416,90 €

Réalisé : 1 106 638,65 €